

Raymond Ceccaldi remis en liberté

Reuters 12.02.08 | 18h07



MARSEILLE (Reuters) - Le président de la chambre de commerce d'Ajaccio, Raymond Ceccaldi, a été remis en liberté contre l'avis du parquet de Marseille, apprend-on de source judiciaire.

Chargé de l'instruction sur des malversations financières présumées au sein d'une société de sécurité liée à la chambre de commerce d'Ajaccio, le juge Charles Duchaine n'a assorti sa remise en liberté d'aucune contrainte judiciaire.

Mis en examen et écroué depuis le 20 décembre, Raymond Ceccaldi reste poursuivi pour "favoritisme, escroquerie en bande organisée, détournement de fonds publics et association de malfaiteurs".

Les enquêteurs soupçonnent la chambre de commerce de surfacturations, pour un montant évalué à plusieurs millions d'euros entre 2003 et 2006, dans l'attribution de marchés en faveur de la Société méditerranéenne de sécurité (SMS).

La société de surveillance, chargée des opérations de contrôle à l'aéroport d'Ajaccio, géré par la chambre de commerce aurait en outre pratiqué des prêts abusifs ainsi que des salaires surévalués en faveur de son personnel.

Dans ce dossier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné fin janvier la remise en liberté sous contrôle judiciaire du dirigeant nationaliste corse Jean-Christophe Angelini.

Le dirigeant du Parti de la nation corse et élu territorial est soupçonné d'avoir fourni un faux passeport à Antoine Nivaggioni, gérant de la SMS, qui est en fuite.

Jean-François Rosnoble